



AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE CONCERNANT LE LOT # 3 829 381 DU CADASTRE DU QUÉBEC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal, le **6 juin 2018 à 19 h 30** à la Mairie de Saint-Paul, 18, boulevard Brassard, Saint-Paul.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

Nature et effets:

Le projet de subdivision d'un lot est non conforme:

- la superficie d'un lot créé sera de 3 227,5 mètres carrés alors que le règlement de lotissement numéro 312-1992 exige une superficie minimale de 4 000 m² dans un corridor riverain;
- le frontage d'un lot créé sera de 10,85 mètres alors que le règlement de lotissement numéro 312-1992 exige un frontage minimal de 50 mètres pour un lot non desservi par les services d'égout et d'aqueduc.

Identification du site concerné:

La propriété visée par la demande est le lot 3 829 381 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Joliette.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à SAINT-PAUL, ce DIX-HUITIÈME jour du mois de MAI deux mille dix-huit.

Directeur général et secrétaire-trésorier
M^e Richard B. Morasse, MBA